



Décision du 30 mai 2011 portant délégation de signature  
au sein de l'Institut national du cancer

*Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer signée le 30 mai 2005 et approuvée par arrêté en date du 22 juin 2005,*

*Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,*

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DECIDE**

Madame Emmanuelle BARA, adjointe à la directrice de la direction de l'information des publics, est investie d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

**1. Dans le cadre de la commande publique**

- les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT
- les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché.
- les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense

**2. Dans le cadre de l'intervention**

- la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant < 400 000 €

**3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement**

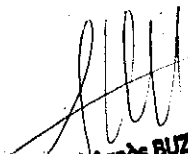
- les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs
- les états de frais d'un intervenant extérieur
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché
- les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégué, soit dans celle du délégataire.

Elle sera publiée au Bulletin officiel santé-protection-sociale-solidarité.

Fait le 30 mai 2011 en 3 exemplaires

La Présidente du conseil d'administration  
Agnès BUZYN

  
Pr Agnès BUZYN  
Présidente  
INSTITUT NATIONAL DU CANCER